



- QUESTION ECRITE** (art. 35 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
  - dépôt
  - développement
- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
  - dépôt
  - développement
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 11.12.2023

"Titre" : \_\_\_Vaisselle réutilisable c'est quoi le projet ?\_\_\_

Texte de l'intervention :

Monsieur le président du conseil général, Madame, messieurs les municipaux, chers et chers collègues, cher public

Je souhaiterai une réponse écrite à cette question.

Pourriez-vous nous indiqués ce qui sera mise en place concernant la vaisselle réutilisable mise à disposition des Montheyens budgétisé pour 2024? nous avons validé ce soir le budget 2024 et avons accordé un montant sous charges évènements de 299'800 CHF. Ayant confiance en nos autorités, je n'ai pas souhaité amandé cet objet cette année mais me réserve cette possibilité pour le budget 2025 selon la réponse.

Ce budget Est-il suffisant pour mettre en place une organisation efficiente pour pouvoir régler cette vaisselle qui depuis plusieurs année ne trouve pas de solution.

Pourriez-vous nous indiquer si dans ce budget il est prévu d'acheter du matériel ? Si c'est le cas, comment avez-vous organisé le nettoyage de ces ustensiles ? avez-vous prévu de mandater une entreprise ? Avez-vous étudié la possibilité que la commune soit autonome pour ce service ? éventuellement mettre un place un partenariat avec Valtex ou encore offrir la possibilité à des jeune étudiants de travailler quelques heures pour la remise en état du matériel communal après chaque manifestation ?

Merci pour votre réponse

Nom prénom : Boemi jean-Charles \_\_\_\_\_

Représentant le parti / groupe : PLR

Date : 11.12.2023 \_\_\_\_\_

→ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

## **Conseil général**

Réponse à la question écrite de  
représentant du  
formulée en séance du Conseil général le  
répondu en séance du Conseil général le

M. Jean-Charles BOEMI  
parti Libéral Radical (PLR)  
11.12.2023  
19.02.2024

Titre :

Vaisselle réutilisable, c'est quoi le projet ?

Développement :

Pourriez-vous nous indiquer ce qui sera mis en place concernant la vaisselle réutilisable mise à disposition des Montheysans budgétisé pour 2024?

Le budget est-il suffisant pour mettre en place une organisation efficiente pour pouvoir réglementer cette vaisselle qui depuis plusieurs années ne trouve pas de solution ? Pourriez-vous nous indiquer si dans ce budget il est prévu d'acheter du matériel ? Si c'est le cas, comment avez-vous organisé le nettoyage de ces ustensiles ? Avez-vous prévu de mandater une entreprise ? Avez-vous étudié la possibilité que la commune soit autonome pour ce service ? Eventuellement mettre en place un partenariat avec Valtex ou encore offrir la possibilité à des jeunes étudiants de travailler quelques heures pour la remise en état du matériel communal après chaque manifestation ?

### **1. INTRODUCTION**

Le 22 septembre 2014, le Conseil général a accepté un postulat de M. Fabrice CAILLET-BOIS, visant à l'instauration d'un système de vaisselle consignée et/ou compostable lors des manifestations, à Monthey.

Le Conseil Municipal a décidé d'introduire, au 1<sup>er</sup> novembre 2023, l'obligation de l'utilisation de la vaisselle réutilisable lors des manifestations ayant lieu sur le territoire montheysan. Le Service "Culture, Tourisme & Jumelage" ainsi que Monthey Energies SA ont réuni tous les Services communaux concernés afin d'élaborer une directive à ce sujet.

Un grand nombre de collectivités publiques en Suisse ont adopté l'obligation de l'utilisation de la vaisselle réutilisable. Cette tendance se développe et s'amplifie. Les études montrent que la vaisselle réutilisable a un bilan écologique très supérieur à tout autre type de solution, y compris de la vaisselle dite recyclable.

Le règlement adopté par le Conseil Municipal concerne les manifestations qui réunissent plus

de 500 personnes. En-dessus de cette limite, les organisateurs ont l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable sur l'ensemble du périmètre de la manifestation. Ils ont la liberté de choisir l'entreprise avec laquelle ils souhaitent collaborer. Cette directive est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

## **2. IMPLICATIONS POUR LA VILLE DE MONTHEY**

Pour les grandes manifestations organisées par la Ville de Monthey, un appel d'offres a été lancé auprès des entreprises spécialisées dans le domaine de la vaisselle réutilisable. Cet appel d'offres concerne les manifestations organisées par "Monthey Tourisme" : Marché de Noël (2023 et 2024), Foire du 31 (2023 et 2024), Fête de la musique (2024), Fête nationale (2024). A la suite de cet appel d'offres, l'entreprise Molotov Events SA a été choisie sur la base de différents critères (prix, distance de lavage, utilisation de matériaux de qualité, expérience de l'entreprise).

La répartition du coût entre la Ville et les utilisateurs de la vaisselle réutilisable, pour les manifestations organisées par "Monthey Tourisme", est de 70 % pour la première et de 30 % pour les seconds. Cette répartition est valable pour les 6 manifestations définies plus haut jusqu'à fin 2024. Le pourcentage évoluera par la suite.

Le coût de la vaisselle réutilisable est intégré au budget des événements de "Monthey Tourisme".

## **3. EVALUATION FUTURE**

Il est apparu que l'achat par la Commune de vaisselle réutilisable n'est pas une option pour le moment, à la fois en termes de prix, de quantité de vaisselle nécessaire (verres, assiettes, couverts, autres contenants) et surtout de solution de lavage. Par ailleurs, "Monthey Tourisme" dispose déjà d'un stock de verres réutilisables qui est mis à disposition de différentes manifestations.

La Ville de Monthey fera une évaluation de cette première phase d'utilisation de la vaisselle réutilisable (2023-2024) et procédera aux ajustements nécessaires.

Monthey, le 29 janvier 2024